



**Groupe communiste & citoyen du Conseil de Paris**

**Conseil de Paris des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025**

## **Amendement relatif au maintien de l'intégralité des effectifs d'animation et à l'accélération du plan de déprécarisation des animateurs**

Rattaché à la DFA 69 - Budget primitif emplois pour l'exercice 2026.

**Déposé par Jean-Noël Aqua, Ian Brossat, Raphaëlle Primet et les élu-es du groupe communiste et citoyen**

Considérant que la protection des enfants, la qualité de l'accompagnement éducatif et le bien-être des personnels constituent des priorités essentielles de la Ville de Paris, et que les mesures adoptées visent à garantir la sécurité, la continuité pédagogique et la reconnaissance des équipes intervenant auprès des enfants ;

Considérant que, malgré les dispositifs municipaux existants, des faits graves, notamment des violences sexuelles, dans des établissements scolaires, périscolaires et structures relevant de la protection de l'enfance, mettant en évidence des manquements dans la prévention, la gestion des incidents et l'information des familles, conduisant la Ville à annoncer de nouvelles mesures – telles que le plan renforcé de lutte contre les violences faites aux enfants et la création d'un Défenseur des enfants – qu'il est nécessaire de déployer sans délai afin de garantir la sécurité des enfants et de rassurer les familles dès les prochains jours et à la rentrée 2026 ;

Considérant les préconisations du plan d'action contre les violences faites aux enfants, qui visent à renforcer la communication avec les familles, à durcir les procédures de recrutement par l'ajout d'une quatrième étape de contrôle des candidats, à développer la formation des personnels intervenant auprès des enfants, à systématiser le repérage des violences lors des bilans de santé scolaire, ainsi qu'à intensifier la promotion des droits de l'enfant, déjà portée par la Mission parisienne des droits de l'enfant ;

Considérant qu'un élément central du plan d'action est la formation du personnel à la lutte contre les VSS, supposant des agents stabilisés dans leurs emplois et à la formation correctement organisée ;

Considérant que la ville de Paris a engagé un plan de déprécarisation des personnels vacataires qui concerne environ 1600 personnes réparties principalement sur la direction des affaires scolaires ;

Considérant la signature d'un protocole relatif à l'animation le 23 septembre résultant d'un accord avec un seul syndicat parmi les 4 organisations représentatives du personnel ;

Considérant que le protocole prévoit la généralisation d'une prime de 60€ brut pour les 227 REV travaillant sur des écoles jugées non complexes à partir du 1er janvier 2026, la revalorisation de la prime mensuelle des animateurs lectures de 100€ à partir de janvier 2026, la création de 4 postes de CTAE, 1 poste de CMFAE et 2 postes de chargés d'équipements positionnés (dont un redéploiement) dans les CASPE proportionnellement les moins dotées au budget primitif 2026, et le changement de nom des REV par le biais d'une consultation ;

Considérant les précédentes avancées obtenues grâce à la mobilisation des agent.es dans le cadre de l'arsenal de l'animation telles que l'augmentation de la prime des agents animateurs vacataires, la mise en place d'une prime REV « écoles complexes », l'augmentation de la prime TAP des ASEM ainsi que la mise en œuvre de brigades de remplacement d'AAAS titulaires dans chaque CASPE ;

Considérant le mouvement de grève, du 10 au 21 novembre, décidé par l'intersyndicale de l'animation face à un protocole dont les mesures ne répondent que très partiellement aux attentes ;

Considérant que malgré ces efforts, le nombre d'animateurs et animatrices vacataires effectuant un ou plusieurs services périscolaires quotidiennement est estimé à plusieurs milliers ;

Considérant que le recrutement d'agent-es sous statut, occupant des emplois pérennes et de qualité, est une des conditions nécessaires pour le déploiement d'un service périscolaire de qualité ;

Considérant que le budget emplois pour 2026, dans le cadre de la poursuite du plan pluriannuel de déprécarisation, prévoit la suppression de 54 postes d'adjoint d'animation et d'action sportive (AAAS) et de 6 animateurs d'administration parisienne (AAP) au sein de la Direction des affaires scolaires ;

Considérant la nécessité de profiter de la baisse de la démographie scolaire pour améliorer les taux d'encadrement et les pools de remplacement de titulaires au sein des établissements parisiens ;

Considérant qu'à la différence des différents gouvernements d'E. Macron, la Ville de Paris n'a pas répercuté la baisse de la démographie dans les écoles par une saignée de postes statutaires ;

Considérant que 6400 enfants à besoin particulier ou en situation de handicap sont accueillis au sein des écoles parisiennes, un chiffre en augmentation depuis quelques années et qui nécessite de nouveaux recrutements et des formations spécifiques ;

**Sur proposition de Jean-Noël Aqua, Ian Brossat, Raphaëlle Primet et des élu-es du Groupe Communiste et Citoyen, le budget primitif 2026 de la Ville de Paris est amendé comme suit :**

**Les effectifs de la fonction 2 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :**

- **Les suppressions de 54 postes d'adjoint d'animation et d'action sportive (AAAS) et de 6 postes d'animateurs d'administration parisienne (AAP) sont supprimées ;**
- **300 postes d'adjoint d'animation et d'action sportive sont créés**

*La dépense correspondante sera financée par le forfait communal accordé aux écoles élémentaires sous contrat d'association.*